



Demande de rupture conventionnelle de contrat cdi

Par **Pitchoune75**, le **27/09/2019** à **23:04**

Bonjour

j'ai demandé à mon patron oralement et par courrier recommandé une rupture conventionnelle de contrat (bientôt 12 ans d'ancienneté) lundi il me reçoit avant de recevoir mon courrier AR et me dit que vu que je m'entends plus avec un certain collègue, il va demander aux deux responsables de servir que ce collègue passe par eux pour le donner ses dossiers afin d'éviter les conflits puis vendredi il me reconvoque en me disant qu'il acceptera ma demande de rupture si je forme bien la personne qui arrive comme par hasard mardi prochain et si elle fait l'affaire sachant que le collègue avec qui je suis en conflit pars dans quelques mois sa retraite (enfin c'est les dires de mon patron).

ma question est ce légal de me dire qu'il acceptera ma rupture à ces conditions sans que rien ne soit écrit ou acte officiellement ! Je suis très étonnée de ce procédé qui ressemble fortement à du chantage ! D'autant plus que si la personne ne fait pas l'affaire ou ne reste pas cela sous entend qu'il accèdera pas à ma demande de rupture !

que dois je faire pour me protéger et exiger de mon patron suite à cette discussion?

merci de votre aide

flo